

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN

CCAS de Mur-de-Sologne
Procès-verbal de réunion

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 18h30, les membres du CCAS de Mur-de-Sologne, dûment convoqués individuellement et par écrit le 26 mars 2024, se sont réunis en session ordinaire, à la salle de l'Aire de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Yves VILLANUEVA, Président du CCAS de la Commune.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Étaient présents : M. VILLANUEVA Yves, Mme CHAUVEAU Vanessa, M. COUTAN Jean-Luc, Mme FROMET Marie-Astrid, Mme CESSAC Sylvie, Mme VALVASON Odile, Mme LUSSAN Aline, Mme DAVID Françoise, Mme BLOCH Françoise, Mme JEANBLANC Jeannine, Mme CHAMP Marie-Christine,

Étaient excusés :

M. BAGARRE Pierre-Yves,
M. LELONG Teddy,
M. FERRE Jérôme,
M. GUITTIER Philippe,
M. MASSONNEAU Thierry,
Mme BLIN Florence

Secrétaire de Séance : M. Jean-Luc COUTAN

ORDRE DU JOUR :

Constatation du quorum - excuses - pouvoirs

Désignation d'un secrétaire de séance

Ouverture de la séance

1. Approbation du Compte-Rendu de la séance du lundi 2 octobre 2023.
2. Point sur les dossiers en cours :
 - 1 aide sociale du conseil départemental
 - 1 aide d'urgence
3. Bilan : repas et colis des aînés
 - Bulletin pour l'année 2024 à valider (joint au présent envoi)
4. Personnes vulnérables
5. Délibération n° 1-2024 : Élection du vice-président délégué au CCAS
6. Délibération n° 2-2024 : Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS
7. Délibération n° 3-2024 : Approbation du compte de gestion 2023
8. Délibération n° 4-2024 : Approbation du compte administratif 2023
9. Délibération n° 5-2024 : Vote du budget 2024
10. Délibération n° 6-2024 : Souscription aux services du GIP RECIA

Questions diverses

Quorum atteint. Ouverture de la séance.

Le Président indique que ces délibérations sont obligatoires pour être en règle avec la législation car nous sommes une commune de plus de 1500 habitants.

1 : Approbation du Compte-rendu de la séance du lundi 2 octobre 2023.

Mme Odile VALVASON demande : « On est tous administrateurs ».

On avait demandé l'affichage des Procès-Verbaux, c'est comme pour le Conseil Municipal.

Je n'ai pas trouvé l'étude sociologique en date de 2020. J'ai demandé sociologique mais non topologique.

Adopté par 1 abstention (Françoise Bloch pas présente le 2 octobre) et 8 voix pour.

2 : Point sur les dossiers en cours.

*Demande d'avis d'aide du Conseil Départemental pour Mme B placée en EHPAD à Romorantin.

*Appel de la gendarmerie en janvier 2024 pour 3 personnes en situation d'urgences.

1 personne emmenée à l'hôpital et les 2 autres relogées en urgence à l'hôtel (3 nuits de prises en charge).

*Colis alimentaire, demandé par l'assistante sociale, pour une personne de la commune pour une semaine.

Arrivée à 18h40 de Mme Vanessa CHAUVEAU et de Mme Françoise DAVID.

3 : Bilan : repas et colis des aînés.

*Bilan repas/colis

- repas du 18/11/2023

84 personnes + les aidants du CCAS

Repas commandés chez le boucher et le boulanger de Mur de Sologne.

Repas animé par Jean-Paul Animation.

Remise d'un bouquet et une bouteille aux plus anciens.

Très belle journée.

Pour les personnes malades, une distribution du repas a été faite directement chez eux le soir même (très apprécié).

- colis du 01/12/2023

152 colis et 122 almanachs

2 colis « pharmacie » en EHPAD

Seulement une dizaine de colis non distribués le jour même. Ils ont été récupérés durant la semaine suivante à la mairie.

***Repas/Colis 2024**

Repas : date fixée au 30 novembre 2024

Il faut réserver l'animation : proposition de Jean-Paul Animation ou un autre ?

Mme Jeannine JEANBLANC propose un autre contact.

Colis : Proposition de refaire un colis valisette pour 2024 identique à 2023. Validé à l'unanimité.

Une seule date de distribution sera proposée. Le vendredi 6 décembre à la salle des mariages au même horaires soit de 15h à 18 h00.

Présentation du bulletin d'inscription au repas ou colis. Une partie supplémentaire est ajoutée, le RGPD.

De ce fait, les bulletins d'inscription auront un mode de diffusion différent des autres années.

L'inscription doit se faire avant le 31/10/2024.

Les personnes concernées sont les habitants de Mur de Sologne, en résidence principale, sur liste électorale ou pas et nées avant le 31/12/1954.

Faire attention au mode de diffusion, il sera fait un panneau pocket et une partie dans le bulletin municipal y sera dédié.

Mme Françoise BLOCH demande s'il est possible d'envoyer les bulletins d'inscription par mail aux personnes du CCAS.

Ce sera fait.

4 : Personnes vulnérables.

Les personnes vulnérables concernent tous les âges.

Aujourd'hui, très peu de personnes inscrites (exactement 3 personnes).

Proposition de faire une liste des personnes pour cela il est demandé de solliciter les associations pour communiquer l'information

Mme Odile VALVASON demande si des sociétés de portage des repas viennent sur Mur de Sologne et si une liste est établie.

M. Yves VILLANUEVA indique que 4 sociétés livrent sur Mur-de-Sologne. Les noms sont en mairie.

5 : Délibération n°1-2024 : Élection du vice-président délégué au CCAS

Le président du CCAS a fait un appel à candidatures par mail le 26 mars 2024 pour le poste de vice-président délégué au CCAS ; Nous avons la candidature de Mme Marie-Christine CHAMP.

M. Yves VILLANUEVA demande si d'autre personne souhaite se présenter ? la réponse est non.

Adopté à l'unanimité.

6 : Délibération n°2-2024 : Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS

Mme Odile VALVASON indique qu'elle a plusieurs propositions à faire. Elle demande si l'étude sociologique a été faite ?

M. Yves VILLANUEVA va regarder pour l'étude sociologique en 2021.

Mme Françoise BLOCH : indique qu'à la page 5 dans l'article 4 – pour les membres qu'il a nommé sans « s ».

Mme Odile VALVASON indique qu'à la page 10 dans l'article 123-23 il faudrait mieux noter : le Président du CCAS et le Vice-Président nomment un secrétaire en début de séance... ».

Concernant le Quorum, il faut qu'il soit atteint en début de séance et pas à chaque vote ?

M. Yves VILLANUEVA indique qu'il n'est pas nécessaire à chaque vote, si le quorum est atteint en début de séance.

Mme Odile VALVASON indique qu'à la page 13 dans l'article 25 – compte-rendu est à enlever car c'est un procès-verbal et il est à retirer à chaque fois qu'il est noté.

Page 14 : délibérations à afficher seulement

Elle trouve que cela aurait été bien de le travailler ensemble.

Les points seront modifiés. Délibération annulée et reprogrammée au prochain Conseil d'Administration.

7 : Délibération n°2-2024 : Approbation du compte de gestion 2023

Adopté à l'unanimité.

8 : Délibération n°3-2024 : Approbation du compte administratif 2023

Adopté à l'unanimité.

9 : Délibération n°4-2024 : Vote du budget 2024

Adopté à l'unanimité.

10 : Délibération n°5-2024 : Souscription aux services du GIP RECIA

Cette solution garantie la bonne réception des mails avec accusés et la sécurisation des envois informatique et du stockage.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

Mme Françoise DAVID :

Avec vous eu contact avec Le film « Cour jumelles » :

M. Yves Villanueva indique qu'ils ont proposé des dates en octobre/ novembre.

C'est un tarif prohibitif avec une récupération des entrées.

Nous allons leur proposer un forfait au minimum et la récupération des entrées.

Mme Jeannine JEANBLANC :

Avons-nous une intervention dans le cadre de Festillésime cette année ?

M. Yves Villanueva indique qu'il y aura le 7 septembre un concert avec le groupe Sweet Lady au tarif de 5€ pour les adultes dans le cadre de Festillésime.

Et une séance cinéma, gratuit, avec CLAP 41 pour le film Top Gun en novembre.

Séance levée à 20 h 14.

Le secrétaire

Jean-Luc COUTAN



Le Président

Yves VILLANUEVA

